#### REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix -Travail - Patrie

REPUBLIC C : CAMEROON Peace - Wo : < - Fatherland

### CENTRE INTERNATIONAL DE RÉFÉRENCE "CHANTAL E D'A" POUR LA RECHERCHE SUR LA PRÉVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DU VIII 19 IDA

DECISION N

CIRCB/DIR/SAFE

Portant autorisation de reversements des retenues sociales (PENSION CI ell E) prélevées sur le salaire de Monsieur BALA Augustin fonctionnaire en détachement au CIRCII mois mai 2016.

#### LE DIRECTEUR

la Constitution Vu

la loi nº 96/016 du 04 janvier 1996 portant loi-cadre dans le domaine de la santé; Vu

la loi nº 99/016 du 22 décembre 1999 portant Statut Général des it blissement Publics et des Vu Entreprises du secteur public et parapublic;

la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Eta:; VII

le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Genvernement; Vu

le décret n° 2012/249 du 31 mai 2012 portant création, organisation et fonctionnement du Centre Vu International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la privention et la prise en charge du VIH/SIDA:

le décret n° 2012/435 du 1er octobre 2012, portant nomination d'un Directeur au Centre Vu International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la privention et la prise en charge du VIH/SIDA;

la résolution n°0010/2014/R/CIRCB/PCOGE du 17 janvier 2014 autorisant l'application de la Vu classification des personnels, du barème des salaires, ainsi que le paiement des primes de logement et de recherche, adoptés à la session du Comité de Gestion du CIRCB en la session du 06 juin 2013.

la circulaire n°00000909/C/MINFI du 31 Décembre 2015 portant instructions relatives à l'exécution des lois VER de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Ciginismes Subventionnés, pour l'exercice 2016.

la résolution N°04/R/COGE/CIRCB du 15 janvier 2016 portant adoption du builget du CIRCB pour VII 2016;

la lettre N°000001348/L/MINFI/SG/DGB/DPC/B8/Th du 19 février 2016 portent approbation du budget du Vu Centre International de Référence Chantal Biya (CIRCB) pour l'exercice 2016.

Considérant les nécessités de service ;

#### DECIDE:

Article 1er: il est autorisé le reversement des retenues sociales (PENSION CIV.I.): XAF 50.094 (Cinquante mille quatre vingt quatorze francs CFA) à reverser au TRESOR pour le compte : le Monsieur BALA Augustin personnels de l'Etat, ligne budgétaire 620500 « cotisations à l'Etat (Fonctio maire en détachement) » exercice 2016.

Article 2: la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoi a sera.

**Ampliations** 

- Secrétariat DIR
- SAFC
- Contrôle Financier
- Agent Comptable
- Chrono

Yaounde, le

Religience CALE DIRECTEUR

Siège: BP / P.O BOX: 3077 Yaoundé - Messa Tél.: (237) 22 31 54 50 / Fax: (237) 22 31 54 56

Trall: sortacts@circb-cameroun.org

Er Alexio

Site web: MAN. GICO-Cameroun.org Décret présidentiel N° 2012/249 du 31 ma X 2



### CIRCB

CENTRE INTERNATIONAL DE RÉFÉRENCE "CHANTAL E LYA" POUR LA RECHERCHE SUR LA PRÉVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DU VIH/SIDA

# ORDRE DE PAIEMENT Exercice : 2016 No. 1 6 / 0 16

Objet de la dépense : Reversement des notes des notes des notes de la company de la co	N° BC ou CONTRA	Irnputation	Montant
Le M BALA Breger ton		620500	±500944
Compte à débiter :	Mo	ntant i récompter	· Specimens
Pièces justificatives :	Mo	ntant 👍 : à payer	± 50094+
	som	lettre:: Ruoù	et de paiement à la Lisate mille Lisate mille Lisat
Pour acquis la somme de : (En lettres			
	de :.	on à paver pour la s	***************************************

## Paiement par virement

Compte à créditer-bénéficiaire :	
Etablissement bancaire :	
Aganco do :	

#### REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix -Travai - Patrie

#### REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

INTER VATIONAL DE RÉFÉRENCE "CHANTAL BIYA" POUR LA RECHERCH SUR LA PRÉVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DU VIH/SIDA

> CIRCB/DIR/SAEC DECISION N

Portant autorisation de reversement des retenues sociales (CNPS + PENSION CIVILE) prélevées sur les salair es du Directeur et du Directeur Adjoint du CIRCB mai 2016.

#### LE DIRECTEUR

la Constitution Vu

la loi nº 96/016 du 🌬 janvier 1996 portant loi-cadre dans le domaine de la santé ; Vu

la loi nº 99/016 du 22 décembre 1999 portant Statut Général des Etablissement Publics et des Vu Entreprises du sect a public et parapublic;

la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat; Vu

le décret n° 2011/40 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement; Vn

le décret n° 2012/ 1/3 3 du 31 mai 2012 portant création, organisation et fonctionnement du Centre VII International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA;

le décret n° 2011/435 du 1er octobre 2012, portant nomination d'un Directeur au Centre VII International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge

la résolution N°0005 /2014/R/CIRCB/COGE du 17 Janvier 2014 adoptant le budget 2014 du Vin

la résolution n°00 10/2014/R/CIRCB/PCOGE du 17 janvier 2014 autorisant l'application de la VII classification des personnels, du barème des salaires, ainsi que le paiement des primes de logement et de recherche, ad 17 : és à la session du Comité de Gestion du CIRCB en sa session du 06 juin 2013.

la circulaire n°00000 909/C/MINFI du 31 Décembre 2015 portant instructions relatives à l'exécution des lois Vu de Finances, au Su v. et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des (o) ectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour

la résolution N°04/R, CC GE/CIRCB du 15 janvier 2016 portant adoption du budget du CIRCB pour Vu

la lettre N°00000134 8 L/MINFI/SG/DGB/DPC/B8/Th du 19 février 2016 portant approbation du budget du Vu Centre International a Référence Chantal Biya (CIRCB) pour l'exercice 2016.

Considérant les nécessités le service ;

#### DECIDE:

Article 1er: il est autoris é e reversement des retenues sociales (CNPS + PENSION CIVILE): XAF 31.500 (trente un mille cinq cent francs CFA) à reverser à la CNPS pour le compte du Directeur Adjoint et XAF 31.757 (Trente un mille : e t cent cinquante sept francs CFA) à reverser au TRESOR pour le compte du Directeur, ligne budgétaire 620400 «cotisation CNPS(part salariale) » exercice 2016.

Article 2: la présente décis ion sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

#### **Ampliations**

- Secrétariat DIR
- SAFC
- Contrôleur Financier
- Agent Comptable
- Chrono

Yaoundé, le\_ onamion et la P Référence Gradion Strange E-DIRECTEUR 104 C 0 TO ATEXIS NUJULU E-mail:

Siège : BP / P.O BOX : 3077 Yac in é - Messa

Tél.: (237) 22 31 54 50 / Fax: (237) 22 31 54 56



CENTRE INTERNATIONAL DE RÉFÉRENCE "CHANTAL BIYA" POUR LA RECHERCHE SUR LA PRÉVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DU VIH/SIDA

# ORIME DE PAIEMENT Exercice : 2016 No ... 10 10

Objet de la dépense : Reverse de la N°B	C ou CONTRAT	Imputation	Montant	
Leures roca les (CHP) F Per Sur Sala re du birce- Laur lu CIREB moss de Compte à Mar 2011		620400	+317577	
débiter:	Monta	ant à précompter	· Comment	
Pièces justificatives :	Montant net à payer		+317574	
	(En let	Arrête le présent mandat de paiement à la somme de : Sept Con Conquestion Sept Con Conquestion Sept Con		
Pour acquis la somme de : (En lettres		Date:  Vu bon à payer pour la somme		
	Vu bor de :	à payer pour la so	***************************************	
Distance to man wine	an a mak			

### Ellement par virement

Compte à créditer-bénéf ciè ire :
Etablissement bancaire :
Agence de :